

2020 numéro 11  
11 mars 2020

# FiscAlerte – Canada

## Budget du Nouveau-Brunswick de 2020-2021

Nos bulletins *FiscAlerte* traitent des nouvelles, événements et changements législatifs de nature fiscale touchant les entreprises canadiennes. Ils présentent des analyses techniques sommaires vous permettant de rester bien au fait de l'actualité fiscale. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

«Le budget déposé aujourd'hui établit un juste équilibre entre la réduction de la dette, la prestation de services publics de qualité supérieure et le fait de remettre de l'argent dans les poches des gens du Nouveau-Brunswick.

«Le budget actuel vise à ce que nous poursuivions nos efforts afin de sauver le Nouveau-Brunswick, pas le gouvernement.»

*Ernie Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor du Nouveau-Brunswick  
Discours du budget de 2020-2021*

Le 10 mars 2020, le ministre des Finances et du Conseil du Trésor du Nouveau-Brunswick (le «N.-B.»), Ernie Steeves, a déposé le budget de la province pour l'exercice 2020-2021. Le budget ne prévoit aucun nouvel impôt ou taxe ni aucune hausse d'impôt ou de taxe.

Le ministre prévoit un excédent de 92,4 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021, ainsi que des excédents pour chacun des trois exercices suivants.

Voici un résumé des principales mesures fiscales.

## Mesures fiscales visant les entreprises

### Taux d'imposition des corporations

Aucune modification des taux d'imposition des corporations ou du plafond des affaires des petites entreprises de 500 000 \$ n'a été proposée.

Le tableau A présente les taux d'imposition des corporations applicables au N.-B. pour 2020.

**Table A - Taux d'imposition des corporations applicables au N.-B.**

	2020	
	N.-B.	Taux fédéraux et provinciaux combinés
Taux d'imposition des petites entreprises*	2,50 %	11,50 %
Taux général d'imposition des corporations	14,00 %	29,00 %

\* Le taux d'imposition des petites entreprises est établi selon une fin d'exercice au 31 décembre.

## Mesures fiscales visant les particuliers

### Taux d'imposition des particuliers

Le budget ne prévoit aucune modification des taux d'imposition des particuliers.

Le tableau B présente un résumé des taux d'imposition des particuliers du N.-B. pour 2020.

**Tableau B - Taux d'imposition des particuliers du N.-B.**

Taux applicable à la première tranche	Taux applicable à la deuxième tranche	Taux applicable à la troisième tranche	Taux applicable à la quatrième tranche	Taux applicables à la cinquième tranche
De 0 \$ à 43 401 \$	De 43 402 \$ à 86 803 \$	De 86 804 \$ à 141 122 \$	De 141 123 \$ à 160 776 \$	Plus de 160 776 \$
9,68 %	14,82 %	16,52 %	17,84 %	20,30 %

Le tableau C présente les taux d'imposition des particuliers fédéraux et provinciaux combinés pour 2020 applicables à un revenu imposable qui dépasse 150 473 \$.

## Tableau C - Taux d'imposition des particuliers fédéraux et provinciaux combinés pour 2020

Tranche	Revenu ordinaire*	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
De 150 474 \$ à 160 776 \$**	47,06 %	24,90 %	40,57 %
De 160 777 \$ à 214 368 \$**	49,52 %	28,29 %	43,40 %
Plus de 214 368 \$	53,30 %	33,51 %	47,75 %

\* Le taux applicable aux gains en capital correspond à la moitié du taux applicable au revenu ordinaire.

\*\* Les particuliers dont le revenu imposable est inférieur à 214 368 \$ peuvent bénéficier d'un montant personnel de base fédéral supplémentaire. Le crédit d'impôt supplémentaire s'élève à 140 \$ pour les particuliers dont le revenu imposable est inférieur à 150 474 \$; ce montant supplémentaire est réduit progressivement pour les particuliers dont le revenu imposable s'établit entre 150 474 \$ et 214 368 \$, ce qui entraîne une majoration de 0,22 % à 0,30 % de l'impôt fédéral applicable au revenu imposable dans cette tranche d'imposition.

### Crédits d'impôt personnels

Le budget ne prévoit aucune modification aux crédits/montants personnels.

### Autres mesures fiscales

#### Impôt foncier

Le budget propose, à compter de l'année d'imposition 2021, une diminution de 50 %, sur une période de quatre ans, des taux d'imposition sur les habitations non occupées par le propriétaire. La diminution annuelle proposée est de 14,04 ¢ par tranche de 100 \$ jusqu'en 2024. Une fois la mesure entièrement mise en œuvre, les propriétaires fonciers visés paieront 0,5617 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation à l'égard de telles habitations, comparativement à 1,1233 \$ par 100 \$ d'évaluation à l'heure actuelle.

Le budget propose aussi, à compter de l'année d'imposition 2021, une réduction, sur une période de quatre ans, du taux de l'impôt foncier applicable aux biens non résidentiels. La diminution annuelle proposée est de 8,25 ¢ par tranche de 100 \$ jusqu'en 2024. Une fois la mesure entièrement mise en œuvre, les propriétaires fonciers visés paieront 1,8560 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation à l'égard de tels biens, comparativement à 2,1860 \$ par 100 \$ d'évaluation à l'heure actuelle.

#### Taxe sur le carbone

Dans le cadre du plan de tarification du carbone propre au N.-B., qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020, le budget propose une taxe de 6,63 ¢ le litre d'essence et de 8,05 ¢ le litre de diesel.

De plus, le budget propose de diminuer la taxe sur l'essence de 4,63 ¢ le litre pour la faire passer de 15,50 ¢ à 10,87 ¢ le litre. Le budget propose aussi de diminuer la taxe sur les carburants de 6,05 ¢ le litre pour la faire passer de 21,50 ¢ à 15,45 ¢ le litre.

Par suite de ces modifications, la tarification réelle du carbone sera de 2 ¢ le litre d'essence ou de carburant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 au N.-B.

## **Pour en savoir davantage**

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats ou avec l'un des professionnels suivants :

### **Dieppe**

**Dan LeBlanc**

+1 506 388 7728 | [dan.leblanc@ca.ey.com](mailto:dan.leblanc@ca.ey.com)

**Pauline Vautour**

+1 506 388 7724 | [pauline.vautour@ca.ey.com](mailto:pauline.vautour@ca.ey.com)

**Marc Léger**

+1 506 388 7746 | [marc.d.leger@ca.ey.com](mailto:marc.d.leger@ca.ey.com)

**Natacha Poirier**

+1 506 388 7719 | [natacha.poirier@ca.ey.com](mailto:natacha.poirier@ca.ey.com)

### **Saint John**

**Armand Iratunga**

+1 506 634 2136 | [armand.iratunga@ca.ey.com](mailto:armand.iratunga@ca.ey.com)

Pour des renseignements à jour sur les budgets fédéral, provinciaux et territoriaux, visitez notre site [ey.com/ca/fr/budget](http://ey.com/ca/fr/budget).

## EY | Certification | Fiscalité | Services transactionnels | Services consultatifs

### À propos d'EY

EY est un chef de file mondial des services de certification, services de fiscalité, services transactionnels et services consultatifs. Les points de vue et les services de qualité que nous offrons contribuent à renforcer la confiance à l'égard des marchés financiers et des diverses économies du monde. Nous formons des leaders exceptionnels, qui unissent leurs forces pour assurer le respect de nos engagements envers toutes nos parties prenantes. Ce faisant, nous jouons un rôle crucial en travaillant ensemble à bâtir un monde meilleur pour nos gens, nos clients et nos collectivités.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes, et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site [ey.com](http://ey.com).

### À propos des Services de fiscalité d'EY

Les professionnels de la fiscalité d'EY à l'échelle du Canada vous offrent des connaissances techniques fondamentales, tant sur le plan national qu'international, alliées à une expérience sectorielle, commerciale et pratique. Notre éventail de services axés sur la réalisation d'économies d'impôts est soutenu par des connaissances sectorielles approfondies. Nos gens de talent, nos méthodes convergentes et notre engagement indéfectible envers un service de qualité vous aident à établir des assises solides en matière d'observation et de déclarations fiscales ainsi que des stratégies fiscales viables pour favoriser la réalisation du potentiel de votre entreprise. Voilà comment EY se distingue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [ey.com/ca/fiscalite](http://ey.com/ca/fiscalite).

### À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada, spécialisé en droit fiscal, en immigration à des fins d'affaires et en droit des affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [eylaw.ca/lw/fr](http://eylaw.ca/lw/fr).

### À propos des Services en droit fiscal d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats compte l'une des plus grandes équipes spécialisées en matière de planification et de contestation fiscales du pays. Le cabinet a de l'expérience dans tous les domaines de la fiscalité, dont la fiscalité des sociétés, le capital humain, la fiscalité internationale, la fiscalité transactionnelle, les taxes de vente, les douanes et l'accise.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [eylaw.ca/taxlaw](http://eylaw.ca/taxlaw).

© 2020 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

*La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour en discuter dans le cadre de votre situation personnelle. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.*

[ey.com/ca/fr](http://ey.com/ca/fr)